Publié et certifié exécutoire le 26/10/2026

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-DEL_20261014_12-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 14 octobre 2026

DEL_20261014_12

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **26**
De votants **28**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LEMESTRE, Maire,

Objet :

Parc Naturel Régional de Brière (PNRB)

Désignation des représentants du Conseil Municipal

Etaient présents :

Gilbert LEMESTRE – Alice RIAUD – Denis DIDELON – Christelle CARO Gabriel MULET – Béatrice BERNARD – Jérémy BOUVIER Françoise ALBERT – Dominique BURGEOT – Philippe TIMMERMAN Christelle TERREFON – Nicolas SELON – Guillaume GIRAULT Nathalie RENAUDINEAU – Patrick COUVRAND – Yvette BERTRAIS Blandine BAZIN – Sylvie BRANGER –-Sandrine FORESTIER-MERIAU – Christelle ABRANTES – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Laurence DUPONT – Sébastien WAIRY – Emilie CORDIER – Guillaume HENNEQUIN

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
15 octobre 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Laurence FREMINET
- Patrick FOUCHE a donné son mandat à Yvette BERTRAIS

Et que la convocation avait été faite le

07 octobre 2026

Absent :
Cyrille CORNET (arrive à 18h59)

Mme Christelle ABRANTES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Le Parc Naturel Régional de Brière (PNRB) a été créé en 1970 suite à une étude faite, en 1966, qui montrait une dégradation des marais (prolifération de certaines plantes, pression touristique, anarchie architecturale) et à la volonté des élus locaux de préserver ce milieu naturel diversifié. 56 500 hectares et 21 communes classées
C'est prioritairement pour protéger et mettre en valeur les marais briérons et leur étonnante richesse écologique que fut créé le Parc naturel régional de Brière : prairies humides, buttes, roselières, canaux, piardes et copis offrent une diversité faunistique et floristique considérable qui a justifié en 1995 l'inscription de la Brière à la convention internationale de RAMSAR.
Le PNRB est composé de 4 grandes zones de marais : Mès, Donges, Grande Brière Mottière, Brivet.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire ses délégués au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière conformément aux statuts.

Le Maire propose la nomination de MM Dominique BURGEOT et Guillaume GIRAULT,

Ref. 201 S24 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-DEL_20261014_12-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE à l'élection de ses délégués par vote à mains levées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

Article 1 : M. Dominique BURGEOT obtenant **21** voix, sur 28 suffrages exprimés, est élu délégué titulaire, au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière,

M. Guillaume GIRAULT obtenant **21** voix, sur 28 suffrages exprimés, est élu délégué suppléant, au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

M. Denis DIDELON, étant sorti de la salle, ne prend pas part au vote.

Pour	21
Contre	0
Absentions	7

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilbert LEMESTRE